

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Berthierville tenue le 5 juillet 2021 à 19 h 30 à laquelle sont présents Madame la conseillère Isabelle Fontaine et Messieurs les conseillers Denis Darveau, Sylvain Destrempe, Claude Frappier, Denis Perreault et Alec Turcotte formant quorum sous la présidence de la mairesse Suzanne Nantel.

Est également présente Madame Sylvie Dubois, directrice générale et greffière.

A) CONSTATATION DU QUORUM

Madame la mairesse constate qu'il y a quorum.

2021-07-163

A.1 SÉANCE DU CONSEIL EN PRÉSENTIEL

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2021-01-001 autorisant la tenue des séances à huis clos jusqu'à la levée de l'état d'urgence sanitaire par le gouvernement en ce contexte de pandémie;

CONSIDÉRANT que les municipalités en zones jaunes ou vertes doivent permettre la présence du public lors des séances du conseil sauf dans le cas de l'impossibilité d'assurer les mesures sanitaires, dont celle du maintien d'une distance de deux (2) mètres entre les personnes présentes;

CONSIDÉRANT que, depuis le 28 juin 2021, la région de Lanaudière est passée au palier vert en raison de l'amélioration notable de la situation épidémiologique;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

De statuer que les séances soient tenues en présentiel à compter du 5 juillet 2021, et ce tout en considérant que les mesures sont susceptibles d'être modifiées en raison de l'évolution de la situation sanitaire.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

B) INSTANT DE RÉFLEXION ET ALLOCUTION DE LA MAIRESSE

Madame la mairesse invite les citoyens à un instant de réflexion.

2021-07-164

C) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que le projet d'ordre du jour se décrit comme suit:

- A) Constatation du quorum**
 - A.1 Séance du conseil en présentiel
- B) Instant de réflexion et allocution de la mairesse**
- C) Adoption de l'ordre du jour**
- D) Approbation du procès-verbal**
 - D.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2021
- E) Présentation des comptes et du registre des chèques**
- F) Engagement de crédits (dépenses)**
- G) Présentation de l'état des activités de fonctionnement**
- H) Résolutions d'intérêt général**
 - H.1 Renouvellement du contrat de services de brigadière scolaire / Années scolaires 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025
 - H.2 Centre de services scolaire Des Samares / Protocole d'entente – Camp de jour 2021

5 juillet 2021

- H.3 Immeuble situé au 420 rue Notre-Dame / Demande de dérogation mineure numéro DM-03-2021
- H.4 Immeuble situé au 911 rue Giroux / Demande de dérogation mineure numéro DM-04-2021
- H.5 Achat et installation d'un système de barrières avec horodateur au parc Gilles-Villeneuve
- H.6 Panneaux d'interprétation historique / Octroi de contrat
- I) **Dépôt de documents**
- J) **Rapport des services**
- K) **Avis de motion**
 - K.1 **Avis de motion et dépôt du projet de règlement**
Règlement modifiant le règlement numéro 952 concernant les nuisances
 - K.2 **Avis de motion et dépôt du projet de règlement**
Règlement relatif au stationnement et à la circulation
 - K.3 **Avis de motion et dépôt du projet de règlement**
Règlement relatif au programme d'aide aux entreprises
 - K.4 **Avis de motion et dépôt du projet de règlement**
Règlement modifiant le règlement de zonage 748 et ses amendements en agrandissant la zone 1-C-06 à même la zone 1-R-05
 - K.5 **Avis de motion et dépôt du projet de règlement**
Règlement modifiant le règlement de zonage 748 et ses amendements en créant la zone 1-R-36 à même les zones 1-P-33 et 1-C-24
- L) **Adoption de règlements**
 - L.1 **Adoption du règlement 748-214**
Règlement modifiant le règlement de zonage 748 et ses amendements en modifiant les normes applicables pour les bâtiments à usages résidentiels dans la zone 4-C-66
 - L.2 **Adoption du règlement 914-1**
Règlement modifiant le règlement numéro 914 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics
 - L.3 **Adoption du règlement 917-17**
Règlement modifiant le règlement numéro 917 et ses amendements relatif au stationnement et à la circulation
 - L.4 **Adoption du premier projet de règlement 748-215**
Règlement modifiant le règlement de zonage 748 et ses amendements en agrandissant la zone 1-C-06 à même la zone 1-R-05
 - L.5 **Adoption du premier projet de règlement 748-216**
Règlement modifiant le règlement de zonage 748 et ses amendements en créant la zone 1-R-36 à même les zones 1-P-33 et 1-C-24
- M) **Affaires nouvelles**
- N) **Période de questions**
- O) **Levée de l'assemblée**

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU:

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté tout en retirant le point K.1.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- 2021-07-165
- D) **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**
- D.1 **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021**
- CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 7 juin 2021 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;
- EN CONSÉQUENCE :**
- Il est proposé par le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,
- ET RÉSOLU :**
- D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 7 juin 2021.
- Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
- 2021-07-166
- E) **PRÉSENTATION DES COMPTES ET DU REGISTRE DES CHÈQUES**
- CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder au paiement de diverses dépenses reliées au fonctionnement des services municipaux;
- EN CONSÉQUENCE:**
- Il est proposé par le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,
- ET RÉSOLU:**
- D'entériner le paiement des dépenses détaillées dans le « Journal des achats – Périodes 2021-05 et 2021-06 » préparé et déposé par le service de trésorerie, totalisant la somme de 459 353,37 \$.
- Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
- 2021-07-167
- F) **ENGAGEMENT DE CRÉDITS (DÉPENSES)**
- CONSIDÉRANT que dans le cours normal des opérations et de l'administration de la Ville, il y a lieu de procéder à l'acquisition de certains biens et services;
- CONSIDÉRANT que la liste intitulée « Journal des achats en lot – Période 2021-06 » représente les dépenses encourues en juin 2021 et qu'il y a lieu de la faire approuver par le conseil;
- EN CONSÉQUENCE:**
- Il est proposé par le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,
- ET RÉSOLU:**
- D'autoriser le paiement des dépenses effectuées en juin 2021 telles que détaillées au « Journal des achats en lot » préparé par le service de la trésorerie, totalisant une somme de 164 994,25 \$.
- Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5 juillet 2021

G) PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Les membres du conseil attestent du dépôt de l'état des activités de fonctionnement au 29 juin 2021 déposé par le service de la trésorerie.

H) RÉOLUTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

2021-07-168

H.1 RENOUELEMENT DU CONTRAT DE SERVICES DE BRIGADIÈRE SCOLAIRE / ANNÉES SCOLAIRES 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024 ET 2024-2025

CONSIDÉRANT que le contrat de services de brigadière scolaire se termine le 30 juin 2021;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ce dossier lors du comité de travail du 21 juin 2021;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par le conseiller Sylvain Destremes,

ET RÉSOLU :

D'accorder le mandat de brigadière scolaire à Nathalie Dubé au coût mensuel de 875 \$, soit de septembre à juin inclusivement, pour les années scolaires 2021-2022 et 2022-2023.

D'accorder le mandat de brigadière scolaire à Nathalie Dubé au coût mensuel de 900 \$, soit de septembre à juin inclusivement, pour les années scolaires 2023-2024 et 2024-2025.

D'autoriser la mairesse et la directrice générale et greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Berthierville, ledit contrat de services de brigadière scolaire ayant pour but d'aider les enfants à traverser, en toute sécurité, à l'intersection de l'avenue Gilles-Villeneuve et de la rue Saint-Viateur, pour les années scolaires 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-07-169

H.2 CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SAMARES / PROTOCOLE D'ENTENTE – CAMP DE JOUR 2021

CONSIDÉRANT le protocole d'entente intervenu en 2010 entre la Commission scolaire Des Samares et la Ville de Berthierville pour l'utilisation des équipements récréatifs et communautaires scolaires;

CONSIDÉRANT la demande de procéder à la signature d'un protocole d'entente spécifique à l'utilisation des écoles primaires aux fins des activités du camp de jour de l'été 2021;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Perreault,
Appuyé par le conseiller Alec Turcotte,

5 juillet 2021

ET RÉSOLU :

D'autoriser la mairesse et la directrice générale et greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Berthierville, le protocole d'entente spécifique à l'utilisation des écoles primaires aux fins des activités du camp de jour de l'été 2021.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-07-170

H.3 IMMEUBLE SITUÉ AU 420 RUE NOTRE-DAME / DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO DM-03-2021

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure DM-03-2021 mineure concerne la propriété située au 420, rue Notre-Dame localisée à l'intérieur de la zone 2-l-19;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure DM-03-2021 vise à permettre un agrandissement du bâtiment industriel existant, tel que proposé dans la lettre de dérogation mineure datée du 13 mai 2021 et dans le plan d'implantation préparés par *Hétu-Bellehumeur architectes inc.*, dossier #20-3534 en date du 19 avril 2021;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement aura pour effet que l'immeuble atteigne un coefficient d'occupation du sol de 52.7% alors que la limite permise dans la zone 2-l-19 est de 50%;

CONSIDÉRANT que la demande vise également à permettre une aire de chargement et de déchargement en cours avant alors que l'article 9.4 du règlement de zonage #748 ne les autorise qu'en cours et marges latérales et arrières;

CONSIDÉRANT que la demande vise également à réduire le nombre de cases de stationnement requis à 100 cases au lieu de 115 cases, tel qu'exigé par l'article 9.3.3 du règlement de zonage #748;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement du bâtiment ne causera aucun préjudice aux terrains voisins;

CONSIDÉRANT que l'emplacement de l'aire de chargement et de déchargement en cours avant ne portera pas de problématique de sécurité puisque les cases de stationnement des employés sont davantage localisées près du bâtiment existant;

CONSIDÉRANT que le demandeur a démontré dans la lettre datée du 13 mai 2021 que 100 cases de stationnement seront amplement suffisantes;

CONSIDÉRANT que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont recommandé à l'unanimité au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure DM-03-2021;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Sylvain Destrempe,
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure DM-03-2021.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-07-171

H.4 IMMEUBLE SITUÉ AU 911 RUE GIROUX / DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO DM-04-2021

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure DM-04-2021 mineure concerne la propriété située au 911, rue Giroux localisée à l'intérieur de la zone 1-R-15.;

5 juillet 2021

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure DM-04-2021 vise à permettre l'installation d'une clôture ayant une hauteur de 1.83 mètre au long de la rue Giroux, tel que démontré dans la lettre de demande de dérogation mineure déposée par les propriétaires en date du 31 mai 2021;

CONSIDÉRANT que la demande est dérogatoire à l'article 7.9.3, paragraphe d) du règlement de zonage #748 qui stipule, que dans le cas d'un lot d'angle, la hauteur des clôtures érigées dans la marge de recul et la cour avant ainsi que dans la partie du terrain comprise entre le mur latéral du bâtiment et son prolongement jusqu'à la ligne arrière et la ligne de rue, ne peut être supérieure à 1 mètre;

CONSIDÉRANT qu'en raison de l'implantation de la maison, la propriété ne dispose pas d'une cour arrière et que les constructions accessoires, dont entre autres la piscine, sont localisées en cour latérale;

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre au propriétaire de bénéficier d'une meilleure intimité sur leur propriété;

CONSIDÉRANT que l'installation de la clôture n'est pas projetée près du point d'intersection des rues Giroux et Pierre-De Lestage, ni à l'intérieur d'un triangle de visibilité;

CONSIDÉRANT qu'elle ne causera aucun préjudice aux voisins et n'entraînera aucun problème relié à la sécurité;

CONSIDÉRANT que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont recommandé à l'unanimité au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure DM-04-2021;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure DM-04-2021.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-07-172

H.5

ACHAT ET INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE BARRIÈRES AVEC HORODATEUR AU PARC GILLES-VILLENEUVE

CONSIDÉRANT que, depuis plusieurs années, la ville compose avec une problématique majeure générée par le stationnement des véhicules avec remorque à bateau et causée par les usagers de la descente de bateaux située au parc Gilles-Villeneuve;

CONSIDÉRANT le fort achalandage, la configuration des rues en zone résidentielle à proximité de la descente de bateaux et le nombre limité de cases de stationnement dispersées sur le territoire et dédiées aux véhicules avec remorque à bateau;

CONSIDÉRANT que la Ville doit assurer un environnement sécuritaire sur son territoire dans l'intérêt commun des citoyens;

CONSIDÉRANT que de telles restrictions au stationnement ne portent pas atteinte à la finalité de l'utilisation de la descente de bateaux pour fins de parc public;

CONSIDÉRANT la nécessité d'installer un dispositif permettant le contrôle du stationnement et la tarification des usagers non-résidents pour l'occupation des espaces assignés aux véhicules avec remorque à bateau;

5 juillet 2021

CONSIDÉRANT que la Ville dispose des pouvoirs lui permettant d'installer une barrière et d'imposer une tarification uniquement aux usagers provenant de municipalités autres que la Ville de Berthierville;

CONSIDÉRANT que l'alimentation électrique adéquate est disponible au parc Gilles-Villeneuve pour le raccordement de l'équipement proposé;

CONSIDÉRANT l'offre de prix datée du 5 juillet 2021 et déposée par la compagnie Electromega pour la fourniture et l'installation d'une barrière d'entrée et de sortie incluant un horodateur;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Alec Turcotte,
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'octroyer à la compagnie Electromega le contrat de fourniture et d'installation d'un système de contrôle du stationnement pour les usagers de la descente de bateaux située au parc Gilles-Villeneuve pour une dépense n'excédant pas 35 000 \$ plus les taxes applicables tel que détaillé à l'offre de prix numéro EMQ22-11060 datée du 5 juillet 2021.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-07-173

H.6 PANNEAUX D'INTERPRÉTATION HISTORIQUE / OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT qu'en préparation du 350^e anniversaire de fondation de la ville de Berthierville qui sera célébrée en 2022, la Ville désire procéder à l'installation de panneaux d'interprétation historique sur certains sites municipaux;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre du Programme d'aide aux collectivités rurales, une aide financière au montant maximal de 12 884,53 \$ a été octroyée pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT l'offre de prix datée du 13 mai 2021 déposée par la compagnie Rodéo du Groupe Kiwi;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Alec Turcotte,
Appuyé par le conseiller Sylvain Destrempe,

ET RÉSOLU :

D'octroyer à la compagnie Rodéo du Groupe Kiwi le contrat de la conception et de la fourniture de douze panneaux d'interprétation historique au coût de 13 945 \$ plus les taxes applicables tel que détaillé à leur offre de service numéro 071-12 datée du 13 mai 2021.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

I) DÉPÔT DE DOCUMENTS

La directrice générale et greffière procède au dépôt du document suivant :

- Certificat de conformité pour le règlement numéro 748-212 modifiant le règlement de zonage numéro 748 et ses amendements en ajoutant une disposition s'appliquant à la zone 2-C-07 pour les usages publics, émis par la MRC de D'Autray le 10 juin 2021

J) **RAPPORT DES SERVICES**

Madame la mairesse fait état du dépôt des rapports de services suivants :

- Rapport de pesées des matières résiduelles du mois de mai 2021
- Rapport du service de l'urbanisme pour le mois de juin 2021
- Rapport d'activités de la Mairesse pour le mois de juin 2021

K) **AVIS DE MOTION**

K.1 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**
Règlement modifiant le règlement numéro 952 concernant les nuisances

Ce sujet a été retiré de l'ordre du jour.

2021-07-174

K.2 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**
Règlement relatif au stationnement et à la circulation

Avis de motion est donné par le conseiller Sylvain Destremes qu'il entend proposer, lors d'une prochaine séance, un règlement relatif au stationnement et à la circulation.

Le conseiller Sylvain Destremes dépose le projet de règlement numéro 962 intitulé « Règlement relatif au stationnement et à la circulation ».

2021-07-175

K.3 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**
Règlement relatif au programme d'aide aux entreprises

Avis de motion est donné par le conseiller Claude Frappier qu'il sera adopté, à une séance subséquente, un règlement relatif au programme d'aide aux entreprises.

Le conseiller Claude Frappier dépose le projet de règlement numéro 963 intitulé « Règlement relatif au programme d'aide aux entreprises ».

2021-07-176

K.4 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**
Règlement modifiant le règlement de zonage 748 et ses amendements en
agrandissant la zone 1-C-06 à même la zone 1-R-05

Avis de motion est donné par le conseiller Sylvain Destremes qu'il entend proposer, lors d'une prochaine séance, une modification au règlement de zonage 748 intitulé « Règlement de zonage de Ville de Berthierville » dont l'effet est d'agrandir la zone 1-C-06 à même la zone 1-R-05 ».

Le conseiller Sylvain Destremes dépose le projet de règlement numéro 748-215 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage 748 et ses amendements en agrandissant la zone 1-C-06 à même la zone 1-R-05 ».

2021-07-177

K.5 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**
Règlement modifiant le règlement de zonage 748 et ses amendements en créant la
zone 1-R-36 à même les zones 1-P-33 et 1-C-24

Avis de motion est donné par le conseiller Denis Darveau qu'il entend proposer, lors d'une prochaine séance, une modification au règlement de zonage 748 intitulé « Règlement de zonage de Ville de Berthierville » dont l'effet est de créer la zone 1-R-36 à même les zones 1-P-33 et 1-C-24 ».

Le conseiller Denis Darveau dépose le projet de règlement numéro 748-216 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage 748 et ses amendements en créant la zone 1-R-36 à même les zones 1-P-33 et 1-C-24 ».

L) **ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

2021-07-178

L.1 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 748-214**

Règlement modifiant le règlement de zonage 748 et ses amendements en modifiant les normes applicables pour les bâtiments à usages résidentiels dans la zone 4-C-66

CONSIDÉRANT que, lors de la séance ordinaire tenue le 3 mai 2021, le projet de règlement numéro 748-214 modifiant le règlement de zonage numéro 748 et ses amendements en modifiant les normes applicables pour les bâtiments à usages résidentiels dans la zone 4-C-66 a été déposé;

CONSIDÉRANT que le propriétaire du lot 3 451 833 a déposé une demande de modification au règlement de zonage en date du 3 avril 2021 concernant les normes applicables pour les bâtiments à usages résidentiels dans la zone 4-C-66;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance tenue le 3 mai 2021;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 mai 2021;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, toute procédure liée aux règlements d'urbanisme qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens doit être également accompagnée d'une période de consultation écrite;

CONSIDÉRANT qu'une période de consultation écrite s'est tenue entre le 5 mai et le 20 mai 2021 suivant l'avis public publié le 5 mai 2021;

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville n'a reçu aucun commentaire durant cette période;

CONSIDÉRANT que le second projet du règlement numéro 748-214 a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 juin 2021;

CONSIDÉRANT que le document ci-dessous identifié demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Sylvain Destrempe,
Appuyé par le conseiller Alec Turcotte,

ET RÉSOLU :

D'adopter le règlement numéro 748-214 modifiant le règlement de zonage numéro 748 et ses amendements modifiant les normes applicables pour les bâtiments à usages résidentiels dans la zone 4-C-66.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-07-179

L.2 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 914-1**

Règlement modifiant le règlement numéro 914 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics

CONSIDÉRANT que le conseil a adopté le règlement 914 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et qu'il est opportun d'apporter une modification audit règlement;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance ordinaire du 7 juin 2021 ainsi que le dépôt du projet de règlement;

5 juillet 2021

CONSIDÉRANT que le document ci-dessous identifié demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Alec Turcotte,
Appuyé par le conseiller Denis Perreault,

ET RÉSOLU :

D'adopter le règlement numéro 914-1 modifiant le règlement numéro 914 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-07-180

L.3

ADOPTION DU RÈGLEMENT 917-17

Règlement modifiant le règlement numéro 917 et ses amendements relatif au stationnement et à la circulation

CONSIDÉRANT que le conseil a adopté le règlement 917 et ses amendements relatif au stationnement et à la circulation et qu'il est opportun d'apporter une modification audit règlement;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance ordinaire du 7 juin 2021 ainsi que le dépôt du projet de règlement;

CONSIDÉRANT que le document ci-dessous identifié demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Alec Turcotte,
Appuyé par le conseiller Denis Perreault,

ET RÉSOLU :

D'adopter le règlement numéro 917-17 modifiant le règlement numéro 917 et ses amendements relatif au stationnement et à la circulation.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-07-181

L.4

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 748-215

Règlement modifiant le règlement de zonage 748 et ses amendements en agrandissant la zone 1-C-06 à même la zone 1-R-05

CONSIDÉRANT que, lors de la séance ordinaire tenue le 5 juillet 2021, le projet de règlement numéro 748-215 « Règlement modifiant le règlement de zonage 748 et ses amendements en agrandissant la zone 1-C-06 à même la zone 1-R-05 » a été déposé;

CONSIDÉRANT que le propriétaire du lot 3 448 710 a déposé une demande officielle de modification au règlement de zonage en date du 6 janvier 2021;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement de la zone 1-C-06 à même la zone 1-R-05 effectué par le règlement 748-211 ne correspond pas à la demande du propriétaire et qu'une nouvelle modification est nécessaire;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance tenue le 5 juillet 2021;

CONSIDÉRANT que le document ci-dessous identifié demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long;

5 juillet 2021

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Sylvain Destrempe,
Appuyé par le conseiller Claude Frappier,

ET RÉSOLU :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 748-215 modifiant le règlement de zonage numéro 748 et ses amendements en agrandissant la zone 1-C-06 à même la zone 1-R-05.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-07-182

L.5

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 748-216

Règlement modifiant le règlement de zonage 748 et ses amendements en créant la zone 1-R-36 à même les zones 1-P-33 et 1-C-24

CONSIDÉRANT que, lors de la séance ordinaire tenue le 5 juillet 2021, le projet de règlement numéro 748-216 « Règlement modifiant le règlement de zonage 748 et ses amendements en créant la zone 1-R-36 à même les zones 1-P-33 et 1-C-24 » a été déposé;

CONSIDÉRANT le dépôt de la lettre de procuration signée en date du 2 mars 2021 autorisant Développement Zone Verte à effectuer les démarches au nom du propriétaire pour la demande de modification au règlement de zonage;

CONSIDÉRANT le dépôt de la demande officielle datée du 15 avril 2021 par la firme d'urbanisme Développement Zone Verte;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance tenue le 5 juillet 2021;

CONSIDÉRANT que le document ci-dessous identifié demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par le conseiller Sylvain Destrempe,

ET RÉSOLU :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 748-216 modifiant le règlement de zonage numéro 748 et ses amendements en créant la zone 1-R-36 à même les zones 1-P-33 et 1-C-24.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

M) AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

N) PÉRIODE DE QUESTIONS

À l'occasion de la période de questions, madame la mairesse, Suzanne Nantel, assistée des membres du conseil et de la directrice générale et greffière, répond à la question du citoyen présent à la séance.

5 juillet 2021

2021-07-183

O) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les sujets de l'ordre du jour ont été discutés;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par le conseiller Claude Frappier,

ET RÉSOLU:

De lever la séance à 20 h 02.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Suzanne Nantel
Mairesse

Sylvie Dubois
Directrice générale et greffière

Je, Suzanne Nantel, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Suzanne Nantel
Mairesse